

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 12 décembre 2016 à 18h00

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA (présidente), Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Laurence MISEREZ, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT, Ronald ZACHARIAS.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés

Conseil municipal : M. Philippe MOREL

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Projet de délibération

◆ Assermentation d'un nouveau conseiller municipal, M. Michael ANDERSEN

Après lecture de la formule du serment, Mme la présidente appelle M. ANDERSEN afin qu'il prête serment.

DÉLIBÉRATION

ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Madame la Présidente du Conseil municipal procède à l'assermentation de

Monsieur Michael ANDERSEN
Conseiller municipal

Troisième des "viennent-ensuite" de la liste n° 2 "Vand'Oeuvres pour Vous" pour la fin de la période législative 2015-2020.

Monsieur Michael ANDERSEN succède à Monsieur Jean-Pierre GARDIOL, démissionnaire.

- Mme la Présidente : je vous souhaite une très cordiale bienvenue, nous sommes ravis de vous accueillir. M. ZACHARIAS va vous présenter M. ANDERSEN en quelques mots.
- M. ZACHARIAS : M. ANDERSEN a 25 ans et travaille comme conseiller fiscal chez DELOITTE SA. Il a fait ses études en HEC à Lausanne et il prépare aujourd'hui le diplôme d'expert fiscal. Cela fait plaisir d'avoir quelqu'un de jeune prêt à assumer cette charge politique, car il est vrai que c'est assez difficile et cet enthousiasme est relativement rare à cet âge-là.
- M. ANDERSEN : je travaille en effet en fiscalité de l'entreprise et des personnes physiques chez DELOITTE SA et je suis en parallèle la formation d'expert fiscal. Dans mon temps libre, j'aime jouer au golf et au badminton.
- Mme le Maire :
 - Vous venez de prêter serment et je vous en félicite. Vous venez ainsi d'accéder à la fonction d' élu au sein du Conseil municipal de Vandœuvre. Au nom de l'exécutif, je tiens à vous souhaiter la bienvenue.
 - Vous arrivez dans ce délibératif alors que la législature est déjà bien entamée et pour succéder à un politicien chevronné, votre tâche n'est pas facile. Sachez cependant que tant vos nouveaux collègues que les trois membres de l'Exécutif sont, dès maintenant, à votre disposition pour vous aider à vous intégrer au mieux au sein d'une équipe et au plus vite dans vos nouvelles missions, ainsi que dans l'apprentissage du fonctionnement du Conseil municipal.
 - Cela vous surprendra peut-être (car nous sortons d'une période mouvementée), mais vous vous en rendrez vite compte, ce qui compte, lorsque l'on a la chance d'être un élu communal, ce n'est pas (ou cela ne devrait pas être !) d'imposer les vues de son groupe dans le seul intérêt de celui-ci, mais de permettre aux dossiers, aux projets, aux décisions qui remportent la majorité, d'être menés à bien. Car c'est là tout l'intérêt d'une fonction communale : la proximité avec les gens et avec le terrain. Nous ne sommes pas – ou peu – dans les grandes discussions politiques, mais dans la recherche de l'action concrète. Et, souvent, on en voit le résultat.
 - Ce qui ne veut évidemment pas dire qu'il n'y a pas de débats dans cet hémicycle, ni d'oppositions au sein des autorités, vous faites partie du VOV, ne l'oublions pas ! Et d'ailleurs, c'est seulement quand il y a discussion que les projets avancent, c'est bien connu !
 - À bon entendeur, salut ! À ce stade, je n'ai pas besoin d'en dire plus, si ce n'est qu'il y a une tradition à respecter : à partir de maintenant, tout le monde se tutoie en politique : je te souhaite bonne chance et beaucoup de plaisir dans tes nouvelles fonctions.
- Mme la présidente : la question de la participation aux commissions de M. ANDERSEN sera abordée à l'heure des communications du Bureau.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016

- Mme le Maire : dans mon intervention figurant sur le haut de la page 15, après M. DINH MANH UONG, il faudrait ajouter : « maire de Confignon, présent lors de la soirée du débat contradictoire du 6 septembre dernier ».
- Sous réserve de cette modification, le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Concernant le projet Esplanade, nous sommes dans la phase d'adjudication et je m'occupe pour ma part des questions connexes, notamment l'ouverture du chantier prévue au mois de février 2017.
 - En matière d'aménagement du territoire, nous avons reçu il y a quelques jours le nouveau plan directeur cantonal, qui, comme vous le savez, a dû être modifié à la suite de la demande du Conseil fédéral. Il est mis à l'enquête publique jusqu'au 15 février 2017. Je me tourne vers la présidente de la commission pour dire qu'il faudra y apporter nos observations, même si j'anticipe le fait que l'essentiel a déjà été dit dans le cadre de la consultation relative à la première mouture.
 - Concernant le golf, je remercie M. ZACHARIAS d'avoir demandé l'urgence au Grand Conseil sur la motion demandant son déclassement en zone de développement, qui, heureusement, a été rejetée.
- M. ZACHARIAS : il est vrai que nous prenons un risque en différant le traitement de cette motion, car aucun parti ne souhaite prendre position sur les questions de logement à mesure que nous avançons vers 2018.
- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : y a-t-il un risque que cela revienne d'une quelconque manière ?
- M. ZACHARIAS: en théorie, cela peut revenir dès demain matin, soit par une initiative populaire, soit par une motion au Grand Conseil. Cependant, comme la population et les députés n'aiment pas être interrogés à nouveau sur un même sujet trop rapidement, nous devrions « être tranquilles » pour un moment.
- Mme Maire : le plan directeur cantonal va nous y aider.
- Mme la présidente : en effet, et je précise que le plan directeur cantonal a été approuvé jusqu'en 2030.
- Mme le Maire :
 - Je reviendrai sur le compte-rendu de l'ACG au moins de janvier, mais j'aborde le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), comme je sais que vous avez été frappés par le fait que nous devons dorénavant lui verser environ Fr. 290'000.- par année pendant 20 ans. Nous devons maintenant, à l'ACG, nous pencher sur le règlement et les statuts du FIDU. Je vous ai toujours annoncé qu'il était prévu d'octroyer Fr. 8'000.- par logement nouvellement créé. Vous vous rappelez que sur 25 millions de francs par an, il était prévu que la moitié soit attribuée aux équipements publics dans le cadre de grands projets, et que de l'autre moitié soit attribuée à raison de Fr. 8'000.- par logement. Or, le montant discuté à l'ACG a été réduit à Fr. 6'500.-, ce qui a engendré

une levée de boucliers. Nous nous réunissons vendredi pour tenter de « rattraper le coup », puisque, encore le mois dernier, lorsque vous avez voté la délibération, et dans le cadre du référendum, je vous ai présenté le FIDU avec ce montant de Fr. 8'000.-.

- Comme annoncé, l'arrêt Chêne-Bougeries de la ligne du tram 12 a été supprimé. On nous reproche de ne pas nous être assez battus pour conserver cet arrêt. Pour des raisons économiques, de rapidité et d'horaires notamment, les TPG ont décidé de le supprimer. Selon ma compréhension, on nous avait annoncé qu'à l'occasion de la suppression de cet arrêt, il y aurait une modification du tracé de la ligne 34, qui devait déposer les usagers à la Place Favre. Mais que voulez-vous que les communes aient comme pouvoirs par rapport aux TPG ? Un courrier des communes Arve et Lac est en cours de rédaction à l'attention de M. BARTASSAT au sujet de cette modification du plan d'action des transports en commun (PATC), mais il s'agit déjà du PATC 2019-2034. Le plan actuel n'a jamais été soumis aux communes, donc nous n'avons malheureusement pas grand-chose à dire.
- Mme MISEREZ : la ligne 37 n'est pas encore en service, n'est-ce pas ? La ligne 34 ne sera-t-elle pas modifiée seulement au moment de la mise en service de la 37 ?
- Mme le Maire :
 - La ligne 37 est censée être mise en service au printemps. Il faudrait qu'à ce moment-là la 34 soit modifiée, l'idée étant que la 34 et la 37 se croisent. Mais je ne sais pas quand la ligne 37 sera effectivement mise en service.
 - Nous avons reçu un courrier de M. LONGCHAMP nous informant que nous devons désormais donner un titre à nos délibérations et avoir la même présentation pour toutes les délibérations.
 - S'agissant du tennis, nous avons reçu le président et le vice-président du centre sportif intercommunal de Rouelbeau. Pour la question de la participation au financement de la bulle et de l'adhésion de nos joueurs, il n'y a, selon eux, pas de problème. Mais ce sera à vous de décider au final de notre adhésion à ce groupement intercommunal, dont les conditions restent à négocier.
- M. OLTRAMARE : si je comprends bien, ils auraient l'autorisation de construire une bulle sur le terrain de Meinier ?
- Mme le Maire : oui, car ils sont en zone sportive, mais j'ai quelques doutes.
- M. VOUTAT : à l'Assemblée générale du club, je n'ai entendu que très peu, voire aucun membre ne souhaitant aller à Rouelbeau.
- Mme le Maire : je n'ai pas eu cet écho, je suis étonnée.
- M. VOUTAT : étaient présents le président, la trésorière et les entraîneurs, qui disaient que leurs membres ne souhaitaient pas y aller, car ce serait trop loin.
- M. E. PROVINI : j'ai pour ma part reçu une lettre du Tennis Club avec la copie d'une lettre envoyée par Mme le Maire. Le message était simplement que le club n'en savait pas plus et allait voir ce qui allait se passer. Le club mentionne les SIG et Rouelbeau, mais cela reste flou.
- Mme le Maire :
 - C'est normal, car l'avenir du club dépend des discussions de celui-ci avec les autorités, et la position de l'Exécutif dépend de la décision du Conseil municipal. Il faut savoir que la fortune de l'Association du Tennis Club de Vandœuvres est assez importante, et s'ils souhaitent dissoudre l'association, il faudra qu'ils décident comment attribuer ce

montant, ou alors qu'ils maintiennent l'association pour un autre but en lien avec le tennis. Ces discussions ne sont pas simples, mais elles sont en cours avec l'Exécutif.

- Nous avons engagé un nouvel employé au service de la voirie, M. Timothé RIOTTON, engagé à 100%. Dans la foulée, comme il y a, notamment, de plus en plus de manifestations qui augmentent les demandes auprès de la voirie, nous allons engager M. Mathieu GONIN en CDD, pour l'aider à suivre sa formation, dès le 1er janvier 2017 à 65 %. Il était déjà là en renfort.
- M. SCHMITZ : combien seront-ils donc en tout à la voirie ?
- Mme le Maire : quatre employés, dont un à 90 %, un à 65 % et deux à 100 %.
- Mme la présidente: y aura-t-il lieu de voter un dépassement de crédit pour leurs salaires ?
- Mme le Maire : non, notamment car nous avons demandé aux cantonniers qui font les piquets de neige, de dorénavant commencer à les compenser plutôt qu'être payés.
- Mme LÉVÊQUE :
 - Vendredi dernier a eu lieu la fête de l'Escalade de l'école, qui s'est tenue à l'intérieur. Nous avons ainsi renoué avec une ancienne tradition. Cela s'est très bien passé, et je remercie Mmes et MM. PICTET, MISEREZ, JAQUES, OLTRAMARE et VAUCHER pour avoir respectivement servi le café, pris des photos, aidé à la décoration, etc. Les parents sont toujours contents et les enseignants nous ont remerciés.
 - Le terrain de foot dans le parc se situera à l'endroit où nous faisons le feu du 1^{er} Août. Les buts seront déposés sur des poteaux de sorte qu'ils pourront être déplacés, par exemple si nous voulons faire un feu. Actuellement, nous attendons le troisième devis, puis nous choisirons. Les travaux commenceront mi-janvier 2017, puis le terrain devrait être opérationnel à la mi-février.
 - Comme vous le savez, vous avez dû recevoir la *Coquille*, et les Infos communales 2017 arriveront prochainement.
 - Enfin, le déjeuner des aînés aura lieu le 18 janvier 2017 à midi. Il se tiendra à la salle des combles de l'école, et nous référons un loto. Je vous invite à vous inscrire.
- Mme VERMEIL : je précise que je n'ai pas encore reçu la *Coquille*.
- Mme LÉVÊQUE : il y a peut-être des retards, effectivement, mais j'espère que vous la recevrez tous.
- M. OLTRAMARE : il semble qu'il y ait un problème de distribution, car je connais des personnes qui ne la reçoivent jamais, de même que les tous-ménages communaux.
- Mme LÉVÊQUE : je vais me renseigner auprès de la poste, car il n'est pas normal qu'il y ait des distributions et des ménages oubliés.
- M. DESPLAND :
 - Vous aviez demandé de visiter le centre d'hébergement collectif d'Anières, et je vous ai envoyé un courriel vous annonçant que la date a été fixée au mardi 17 janvier, à 18h30, sur place. La responsable souhaiterait connaître les points que vous voulez aborder lors de cette visite. Pour l'heure, je n'ai qu'une seule demande à cet égard, donc je vous invite à me communiquer vos souhaits. Vous êtes également invités à vous inscrire nombreux pour cette visite.

4. Communications du bureau

- Mme la présidente : le bureau n'a pas de communication, mais nous allons aborder la modification de la composition de certaines commissions, suite à l'entrée en fonction de M. ANDERSEN, car cela doit être approuvé par le Conseil. Il est proposé que M. ANDERSEN reprenne toutes les commissions de M. GARDIOL, y compris la présidence de celle des Naturalisations.

Au vote, cette nouvelle répartition des commissions est acceptée à l'unanimité.

5. Comptes rendus des commissions

◆ *Financière et administrative – séance du 8 novembre 2016*

M. SCHMITZ donne lecture de son rapport

La commission financière s'est réunie le 8 novembre 2016 dans le but principal de présenter et de mieux comprendre le concept de la fondation immobilière de droit public.

En effet, les fondations immobilières sont utilisées par un nombre croissant de communes et, compte tenu du développement du parc immobilier de la commune, l'opportunité d'une telle structure pour Vandœuvres doit être analysée.

M^e Bertrand Reich, avocat, membre de plusieurs conseils de fondations immobilières communales et ancien administrateur délégué auprès de la commune de Vandœuvres a gentiment accepté de participer à cette séance afin de partager son expérience avec nous.

Il a présenté les principaux traits d'une fondation avant de répondre aux questions des commissaires :

Une fondation est une personne morale distincte de la commune. Elle est indépendante et autonome dans la gestion du parc immobilier de la commune qui lui est directement affecté. Elle ne poursuit pas de but lucratif.

La fondation doit être approuvée par le Conseil d'Etat et enregistrée au Registre foncier. Elle rend des comptes à la commune.

Les statuts établis par la commune régissent le fonctionnement de la fondation. Ceux-ci permettent une certaine flexibilité : par exemple dans le nombre et le type d'administrateurs nommés, le niveau d'endettement admis, la nécessité de nommer un réviseur ou dans le mode d'attribution des logements.

Le conseil de fondation agit ensuite de manière autonome sur la base des statuts. Chaque fondation fonctionne donc de manière différente, mais toutes doivent soumettre un budget et rendre des comptes au Conseil municipal.

Il apparaît que le but principal des fondations est de « dépolitiser » la gestion du parc immobilier en nommant des administrateurs plus neutres. Elle devrait également assurer une gestion plus « efficace » des immeubles en nommant des professionnels de la branche en son sein. Finalement, les administrateurs pouvant rester plus longtemps que le rythme des législatures, une certaine constance dans la gestion est également assurée.

Néanmoins, la création d'une fondation réduit le patrimoine de la commune de la valeur de son parc immobilier. Sans appauvrir directement la commune, celle-ci ne pourra plus utiliser son parc immobilier pour garantir des emprunts communaux, alors que la commune devra en principe garantir les emprunts de la fondation.

Outre un coût d'environ Fr. 10'000.- par an et une certaine lourdeur administrative, la collaboration de régies reste souhaitable pour la location et le service des logements.

Finalement, si certains flux de revenus entre la fondation et la commune sont envisageables, la commune ne pourra plus bénéficier en plein des revenus du parc immobilier qui sont alloués à la fondation. Les plus-values de vente de biens immobiliers ou la décision de construire des immeubles incombent à la fondation.

Une prochaine séance est prévue. Celle-ci se tiendra en présence de conseillers municipaux de communes dotées d'une fondation et approfondira la question très importante de l'impact d'une fondation sur la péréquation intercommunale.

La commission remercie vivement M^c Reich pour ses explications aussi claires qu'intéressantes.

Après le départ de M^c Reich, la commission s'intéresse ensuite à l'état actuel du parc immobilier et reçoit ensuite un document décrivant les postes principaux des dépenses de la commune qui ont, pour la première fois dans un budget, dépassé 10 millions de francs.

Ces deux éléments seront approfondis lors d'une séance ultérieure.

Mme la présidente ouvre le débat.

- **Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

◆ *Énergie et environnement – séance du 17 novembre 2016*

M. M. PROVINI donne lecture de son rapport.

Lors de notre séance du 17 novembre, nous avons d'abord abordé la suite du dossier concernant les poubelles vertes. M. DESPLAND nous indique que la population a récemment rencontré l'Exécutif et que la question des poubelles vertes a été évoquée. Suite à cela, une discussion s'engage autour de la machine à compost, qui intéresse d'autres communes ; Gy a d'ailleurs commencé à en utiliser une. M. DESPLAND suggère d'installer cette machine dans

la future déchetterie qui fera l'objet d'une surveillance et sera soumise à des horaires d'ouverture. Le Président rappelle que la commission pensait remplacer la levée papier par une levée de compost. Pour le mois d'octobre, M. DESPLAND indique que la levée de papier au porte-à-porte a récolté 1,48 tonne et que le camion parcourt 34 km. En proportion, la récolte du papier dans les éco-points engrange mensuellement 8 tonnes. Les commissaires préavisent de remplacer la levée du papier par celle du compost dès la mise en place du système de poubelles vertes sur la commune.

Ensuite la commission aborde la problématique des déchets des entreprises. Pour rappel, dès 2017, les entreprises de la commune devront payer pour la levée de leurs déchets. Dans cette perspective, M. DESPLAND a organisé une séance d'information qui s'est tenu le 30 novembre 2016 dans la salle des combles.

Les containers des grosses entreprises ont été équipés de puces afin de systématiser la facturation. Un problème se pose pour certains corps de métiers (logopédiste, manucure, coiffeur, notaire, etc.) qui travaillent parfois à domicile et n'ont pas de déchets spécifiques.

Le point suivant traitait de la planification de la journée verte. Cette manifestation aura lieu le samedi 13 mai 2017 et proposera diverses animations liées à l'environnement, le jardinage et l'écologie. Différent acteurs seront conviés à cette manifestation tel que la Haute École d'Horticulture, ou diverses associations. Le programme définitif n'est pas encore établi mais la commission continue de travailler sur l'organisation de cette manifestation.

Ensuite, M. DESPLAND nous informe que l'éclairage de la salle de gymnastique devrait être changé prochainement. En effet, les luminaires encastrés au plafond ne résistent pas aux chocs avec les ballons et consomment beaucoup d'énergie. De ce fait il faudrait remplacer les 57 luminaires par des leds. Ceux-ci permettraient de diminuer la consommation de 36 à 20 watts pour un investissement estimé à Fr. 4'500.- environ Les économies estimées à Fr. 958.- par an permettrait d'amortir cette installation en 3,65 ans. La commission préavisent favorablement le remplacement de ces luminaires.

Le dernier point de notre ordre du jour concerne le programme Enercoach. Les résultats 2016 sont satisfaisants et la commune continue de s'améliorer sur le plan énergétique. M. DESPLAND rappelle une des dernières actions entreprises, qui était la mise en séparatif des compteurs d'eau entre le parc et le bâtiment de la mairie. De plus, M. DESPLAND a contacté les SIG afin que la commune ne soit pas soumise à la taxe d'épuration pour l'eau d'arrosage que la voirie prélève sur les bornes à incendie.

Mme la présidente ouvre le débat.

- M. M. PROVINI : savez-vous tous ce qu'est la machine à compost dont je vous ai parlé ?
- Mme la Présidente : c'est pour les déchets de cuisine. Cela veut-il dire qu'il y aura une levée des déchets de cuisine ?
- M. M. PROVINI : cela veut dire que nous envisageons de remplacer la levée des déchets papier par une levée des déchets de cuisine.
- M. JACQUES : la levée des déchets de cuisine serait-elle dès lors mensuelle, comme pour le papier ? Les ménages ne peuvent pas stocker une réserve mensuelle.
- Mme LÉVÊQUE : non, ce n'est pas possible pour les déchets de cuisine.

- Mme la présidente : vous organiserez donc des levées supplémentaires.
- M. E. PROVINI : est-il envisagé d'installer plus de cendriers sur la commune ?
- M. M. PROVINI : cela avait déjà été abordé par la commission, et j'avais mentionné au rapport que nous étudions la possibilité d'installer des cendriers sur nos poubelles. Cela devrait être en cours de réalisation.
- M. DESPLAND : je souhaiterais aborder la question de la taxe sur les entreprises. C'est assez délicat, car j'ai déjà beaucoup de retours d'entreprises qui me disent qu'elles n'ont pas de déchets. Cela risque d'être compliqué de faire appliquer ce règlement cantonal à l'échelle de la commune. J'ai donc fait mettre ce point à l'ordre du jour d'une séance Arve et Lac, pour voir comment cela se passe dans les autres communes, comme je pressens quelques problèmes.
- Mme la présidente : je rappelle que les communes sont chargées d'appliquer les lois et règlements cantonaux.
- Mme VERMEIL : la personne du département qui était venue avait quelque peu mal défendu la taxe, mais elle avait aussi dit que la commune avait une marge de manœuvre dans la détermination de la taxe. Il y a ceux qui paient au forfait et ceux qui paient au poids, si j'ai bien compris.
- M. DESPLAND : en effet, sur les 220 entreprises de la commune, il est probable que quelques grosses entreprises produisent des déchets plus importants, de sorte qu'il y a un équilibre à trouver.
- Mme la présidente : je rappelle que ces gens ne paient pas de taxe professionnelle sur la commune.
- Mme MISEREZ : il ne s'agit donc pas forcément de déchets spécifiques ?
- M. DESPLAND : non, mais les déchets industriels doivent être triés différemment des déchets ménagers.
- Mme MISEREZ : serait-il possible de prévoir une formule selon laquelle la commune, en sus de fixer la taxe, accepte d'offrir une levée jusqu'à un certain volume (un petit container par exemple), et qu'en sus cela soit taxé ?
- M. DESPLAND : cette formule avait en effet été envisagée au départ, mais cela a changé au profit du système de la taxe forfaitaire de minimum Fr. 100.- par entreprise.
- M. LIENGME : a-t-on des idées pour réagir contre cette taxation ?
- M. DESPLAND : je verrai avec mes collègues d'Arve et Lac lors de notre réunion au mois de janvier, où émergera peut-être une idée.
- Mme le Maire : je complète par le fait que nous sommes là pour faire respecter les directives d'application de la loi, or la directive a été reçue au mois d'octobre. C'est très tard au vu des implications comptables et administratives. Au départ, seul le canton devait intervenir directement auprès des entreprises, or on vient désormais nous dire que c'est aux communes de prélever un forfait sur les sociétés soumises à la taxe mais sans déchets d'entreprise.
- M. SCHMITZ : alors qui doit collecter cet impôt ?
- M. DESPLAND : c'est la commune, elle-même ou par le biais d'un prestataire.

- **Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

◆ *Culture, patrimoine et manifestations communales – séance du 29 novembre 2016*

Mme HUYGHUES-DESPOINTES donne lecture de son rapport

Après l'approbation du procès-verbal de la dernière séance de commission du 22 mars 2016, la commission procède à l'attribution de diverses subventions.

Le montant encore à disposition est de Fr. 31'035.-.

Après une discussion sur un échéancier fixant annuellement les séances de commission, puis sur une charte guidant l'attribution des subventions, la commission décide d'attribuer un montant de Fr. 18'500.- à plusieurs associations dont :

- ◆ Orgue Wurlitzer du collègue Claparède
- ◆ Artemusica
- ◆ Chœur de Vandœuvres
- ◆ Clapméléon
- ◆ Collectif pour une vie nocturne riche vivante et diversifiée
- ◆ Concerts de Jussy
- ◆ Théâtre le Crève-Cœur
- ◆ Jazz sur la plage
- ◆ Sur les pas des Huguenots
- ◆ United Music Foundation
- ◆ Festival Antigél

La subvention au théâtre Alchimid de Carouge est refusée et le Festival Amadeus ayant fermé ses portes, la subvention n'a plus lieu d'être.

La commission se penche ensuite sur l'organisation du déjeuner des aînés qui se tiendra mercredi 18 janvier 2017 avec cette année encore l'organisation d'un loto, celui de l'an dernier ayant remporté un grand succès.

La salle du centre communal est déjà réservée pour cette occasion, mais la salle des combles de l'école est également envisagée car plus conviviale.

La commission décide de demander à M. Jean-Pierre GARDIOL d'animer ce loto et de proposer 15 lots de Fr. 50.-, soit 5 tours de 3 cartons gagnants.

Puis, dans les divers, la commission aborde la pause hivernale du marché sur la place du 20 décembre au 28 février 2017 qui reprendra avec le traditionnel café-croissants.

Puis il est rappelé que le parc de la mairie est orné d'une sculpture de M. Pascal LIENGME, représentant un bernard-l'hermite dont le dossier relatant la création et l'historique est à la disposition de toute personne intéressée à la mairie.

Enfin, une réflexion sur un petit projet théâtral en 2017 est menée. Après les gains importants du dernier spectacle cet été, nous avons un solde de Fr. 50'000.- disponible. Tout est ouvert et la décision sera prise à la prochaine commission prévue au début de l'année 2017 et qui sera

fixée par *doodle*.

Mme la présidente ouvre le débat.

- Mme MISEREZ : a-t-on prévu une inauguration pour la sculpture?
- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : nous en organiserons en effet une au début de l'été 2017.
- **Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

◆ **Sécurité et mobilité – séance du 29 novembre 2016**

M. VOUTAT donne lecture de son rapport.

Sécurité

a) Point de situation sur les événements survenus ou en cours

La situation est calme sur le secteur Arve-Lac depuis ce printemps. Il y a eu peu de cambriolages (9 depuis juin 2016).

S'agissant du « pédophile » vu dans les parages de l'école en octobre, rien de concret à ce jour. Le DIP a pris les mesures nécessaires.

Concernant la police cantonale de proximité créée par M. MAUDET, Mme le Maire rapporte que les forces de l'ordre trouvent cette démarche très complémentaire.

Mme le Maire indique que la police a été informée à propos du futur chantier de l'Esplanade qui bordera le préau de l'école.

Récemment il y a eu une explosion des cambriolages à Collonge-Bellerive. Ces infractions sont surtout perpétrées le vendredi entre 10 et 11 heures ou au crépuscule. Mme le Maire annonce que l'APM a envoyé un tous-ménages de rappel aux Vandœuvriens, avant l'approche de l'hiver et des Fêtes, comme il le fait tous les six mois.

b) Cybersécurité : problématique de la sécurisation des données

Qui sont les personnes habilitées à visionner les images prises par les caméras de surveillance dans le parking communal, conformément à la LIPAD ? Mme le Maire indique que l'habilitation de Parkgest devrait être accordée l'année prochaine. L'APM dispose d'une délégation de l'Exécutif et, *de facto*, de Parkgest.

Concernant de nouvelles techniques d'attaques informatiques, les *ransomwares* (ou rançongiciels), la commission souhaiterait savoir quels types d'audits internes de sécurité sont effectués par le SIACG. En conclusion, M. PROVINI propose aux commissaires de recevoir un représentant du SIACG lors d'une future séance.

c) Défibrillateurs

La commission est favorable à entreprendre un audit afin de déterminer si les défibrillateurs actuels sont en nombre suffisant. De plus, les commissaires proposent de faire paraître dans le prochain numéro de *La Coquille* les emplacements de ces appareils.

d) Caméras de surveillance sur la nouvelle déchetterie

L'ancienne déchetterie sera fermée dès le démarrage du chantier de l'Esplanade. Une déchetterie provisoire, équipée de containers, sera installée au chemin de Marchepied. Cette question sera étudiée lors de la prochaine commission

e) Point de situation sur la relation Vandœuvres - Chêne-Bougeries (APM)

Mme le Maire a assisté à une séance, le 14 novembre dernier. La convention donne entière satisfaction, même si les APM n'ont pas encore l'exercice complet de leurs nouvelles compétences.

3. Mobilité**a) Zone 30 km/h secteur Écorcherie : point de situation**

Deux chantiers importants s'annoncent ou ont commencé (route de Pressy et route de Meinier), qui engendrent forcément des mesures de circulation (feu, routes de contournement, etc.). Mme le Maire rappelle que des problèmes risquent de se poser si des petits chantiers se déroulent, en plus, sur les tronçons d'évitement. Pour cette raison, les travaux de la zone 30 km/h du secteur de l'Écorcherie ont été reportés au printemps 2017. Ceux-ci débiteront par la partie ouest, côté Planta.

b) Zone 30 km/h secteur Cocuaz : point de situation

Mme le Maire rappelle qu'une pétition avait été lancée contre cette zone 30 km/h. Au vote, les commissaires décident à l'unanimité de ne pas entamer de travaux, ou une étude de travaux, sur le secteur de la Cocuaz.

c) Bilan zone 30 km/h secteur Blonde/Buclines : point de situation

Des riverains se plaignent des vitesses auxquelles circulent les véhicules sur cette zone. Mme le Maire indique que les ingénieurs de Citec ont envoyé un questionnaire aux riverains, établi un bilan de la zone 30 km/h et formulé des propositions. Elle encourage vivement la commission à recevoir Citec afin que les commissaires prennent connaissance de ce rapport.

Une des mesures préconisées par Citec serait la création de trottoirs surélevés. Cependant, les trottoirs rectilignes incitent les conducteurs à accélérer. Une autre solution porte sur les marquages. Sur proposition du Président, la commission décide de programmer une séance avec le bureau Citec en janvier 2017, dès réception du rapport final.

d) Trafic des poids lourds sur le chemin de la Seymaz

Mme le Maire demandera à l'APM d'entreprendre de nouveaux contrôles.

e) Passages piétons : dangerosité au carrefour des routes de Choulex et de Mon-Idée

C'est dangereux pour les piétons à l'arrêt du bus 34, sortie de Crête au croisement de la route de Choulex. Un courrier a été envoyé à la DGT le 7 novembre afin de signaler ce problème. En effet, il s'agit d'une route cantonale. La Mairie n'a pas encore reçu de réponse.

f) Étude de la mise en place d'un covoiturage

Une réflexion sur la mise en place d'un système de covoiturage pour les Vandœuvriens doit être menée au vu de la situation qui devient de pire en pire.

g) Situation des parkings

Après une brève discussion sur le stationnement des scooters et des voitures sur les places de dépose-minute, la commission décide de maintenir le *statu quo* pour l'instant.

h) Phonoabsorbant : point de situation

Le Président rapporte les demandes de riverains, car une petite partie de la route de la Capite n'a pas été recouverte de phonoabsorbant. Mme le Maire chargera M. BRICHET de se renseigner à ce propos, s'agissant d'une route cantonale. Elle précise que le canton établit son programme sans tenir compte de l'avis des communes.

i) TPG : point de situation des lignes 37 et B

Mme le Maire distribue le projet des TPG et indique que la ligne 37 devrait être mise en service au printemps 2017 si le référendum contre la nouvelle augmentation des tarifs n'aboutit pas. En revanche, la ligne 34 sera modifiée dès mi-décembre 2016.

4. Nomination du représentant Mobilité au groupe de travail chargé de la révision du plan directeur communal

M Lorin VOUTAT est élu à l'unanimité pour participer au groupe de travail chargé de la révision du plan directeur communal.

Incivilités

La commission demande à ce que l'APM accentue la répression sur les gens qui jettent leurs mégots devant la boulangerie et ailleurs.

Mme la présidente ouvre le débat.

- M. ZACHARIAS : est-il prévu des rondes lors de cette période sensible des fêtes de fin d'années ?

- Mme le Maire : nous avons notre APM, et il y a aussi de nombreuses voitures de polices privées mandatées par les particuliers, de sorte que nous ne sommes jamais allés plus loin dans la discussion.
 - M. BRICHET : la société GPA, mandatée par la commune, surveille non seulement les bâtiments publics, mais toute la surface de la commune.
 - M. DESPLAND : je précise que la société fait trois passages par nuit dans la commune sur bon nombre de chemins communaux
 - M. VOUTAT : j'ai entendu que c'est apparemment de plus en plus compliqué par rapport au dépôt de plainte, car de nombreux habitants nous expliquent qu'ils renoncent à déposer plainte au vu de la complexité de la procédure. Donc les statistiques de la police ne reflètent pas forcément la réalité.
 - Mme MISEREZ : je précise que dans ma propre expérience, le dépôt de plainte en soi n'a pas été compliqué du tout.
- **Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

◆ *Aménagement du territoire et urbanisme – séance du 6 décembre 2016*

Mme VERMEIL donne lecture de son rapport

La commission s'est réunie en présence de Mme le Maire, de M. DESPLAND et de tous les commissaires.

1. PV de la dernière séance du 11 octobre 2016 approuvé
2. Révision du plan directeur communal (« pdcom »), en présence de M. Marcos WEIL et de Mlle Céline BAUD-LAVIGNE, bureau URBAPLAN :

Un projet de cahier des charges, remis à l'Exécutif le 29.11.2016 et envoyé aux commissaires en préparation de la séance, nous a été présenté. Le document a été revu en séance afin que les remarques des commissaires et de l'Exécutif soient prises en compte. Il comprend les chapitres suivants : i. Exposé des motifs.

- i. Le diagnostic du pdcom 2007 et de la commune aujourd'hui, ainsi que les enjeux à venir
- ii. La démarche
- iii. Les documents qui constitueront le pdcom révisé
- iv. Un calendrier
- v. Un organigramme

Il sera envoyé corrigé au DALE pour consultation et remarques la semaine du 12 décembre, le DALE ayant été au préalable informé. La commune devrait recevoir un retour autour du 15 janvier.

À la suite de quoi le travail de l'avant-projet commencera. Le bureau Urbaplan et les différents bureaux partenaires procéderont à l'établissement des documents et informations

nécessaires et complémentaires au pdcom 2007 pour revenir à l'Exécutif et au Groupe de travail en séance de travail et de validation entre janvier et juin 2017 à un rythme mensuel.

Une concertation publique aura lieu dans le premier semestre 2017, puis une consultation technique des services cantonaux en septembre 2017.

Le projet final sera élaboré d'octobre à décembre 2017 avec une consultation publique.

Suite au contrôle de conformité par le DALE le projet sera présenté pour adoption au Conseil municipal dans le courant du premier trimestre 2018, suivi d'une approbation par le Conseil d'Etat.

* Désignation du représentant de la CATU, concernant le groupe de travail :

Les commissaires nomment la présidente de la commission comme représentante pour le groupe de travail.

Trois autres membres seront choisis par les commissions Mobilité et Énergie et Environnement, sachant que la commission Énergie et Environnement élira deux membres, compte tenu des volets conséquents et distincts que sont l'Environnement et l'Énergie.

3. Esplanade :

a. Informations concernant le dossier des adjudications, qui est en cours. Les adjudications ont fait l'objet de plusieurs réunions de travail préalables avec le délégué MO M. DERYNG, mandaté début novembre pour assister et représenter la commune dans le contrôle des coûts et de l'exécution. Les lettres d'adjudication pour les lots qui ont fait l'objet d'appels d'offres ce printemps seront envoyées la semaine du 12 décembre dans les délais de ces AIMP. Seul le lot des menuiseries extérieures fera l'objet d'une révision.

Le chantier devrait commencer a priori, si tout va bien, dans le courant de février avec les travaux de canalisations sur la route de Meinier.

b. Constitution d'une sous-commission ad hoc : suite à la demande de plusieurs membres du Conseil, l'Exécutif est ouvert à la constitution d'une commission ad hoc « Esplanade », afin qu'une représentation du délibératif prenne part aux réflexions sur les choix de principe qu'il reste encore à faire pour l'Esplanade. Suite à un débat où Exécutif et commissaires ont pu s'exprimer il est proposé que cette commission ad hoc soit établie avec quatre membres représentatifs des commissions Travaux, CATU, Énergie et Financière, que l'Exécutif concertera pour traiter ces choix de principe à finaliser tels que certains choix de façades ou d'aménagements extérieurs. Il s'agira de quelques séances ponctuelles.

La CATU élit la présidente de commission comme représentante, les commissions Énergie Financière et Travaux se concerteront pour choisir leur membre prochainement.

4. Densification zone 5 : état de situation suite aux nouvelles requêtes en autorisation de construire : Mme le Maire informe la commission des différents dossiers contre lesquels la commune a émis des avis défavorables au vu, pour la plupart, de leur forte densification inappropriée au site. Elle précise toutefois que ces préavis négatifs ne sont presque jamais entendus ni suivis par le Canton.

À propos de la demande préalable concernant la parcelle Gardy, Mme le Maire indique qu'à la suite du préavis négatif du Service de l'agriculture et de l'Office de l'urbanisme, une notice d'impact a été établie qui sera jointe au dossier dont elle avait demandé la suspension. La procédure va donc pouvoir reprendre.

Mme la présidente ouvre le débat.

- Mme DE LISLE-SARASIN : y a-t-il beaucoup de demandes de densification de la zone 5 ?
- Mme le Maire :
 - Oui, il y en a en continu.
 - Je souhaite revenir sur le point 3b de la séance, afin que ce sujet qui risque de fâcher soit traité en Conseil municipal. Il s'agit de la constitution d'une commission ad hoc. Je ne reviendrai pas sur l'historique, mais rappellerai qu'il y a eu depuis quatre ans un groupe de travail mélangeant délibératif et Exécutif. Je l'avais voulu et c'était une très bonne chose. Même si ce groupe a bien fait son travail, j'ai relevé que, depuis un certain temps, il ne fonctionnait plus aussi bien, notamment en raison du fait qu'il n'y avait plus de représentants de chacune des commissions concernées, ni de chaque groupement politique, comme prévu initialement.
 - Ce groupe de travail avait été mis en place suite à une volonté d'avancer main dans la main avec le délibératif, vu l'importance du projet. Ce groupe aurait déjà dû cesser d'exister il y a plus de deux ans, lors de la procédure d'autorisation de construire. J'ai répété que ce groupe de travail devait cesser d'exister, vu que l'on rentrait dans la phase exécutoire. Il y a alors eu beaucoup d'émotion, ce que je peux comprendre. Mais je souhaite dire une dernière fois qu'en politique on ne peut faire ce mélange délibératif-exécutif que jusqu'à un certain point, sans cela nous serions dans un véritable dysfonctionnement. Il en va de même du mélange du politique et de l'émotionnel.
 - Il n'est pas question d'un manque de gratitude ou de rejet, mais nous sommes maintenant dans la phase d'exécution. Nous avons un AMO et un délégué au contrôle des coûts et des travaux, donc faites désormais confiance à l'Exécutif ou du moins faites-leur confiance à eux. Nous sommes entourés de spécialistes et chacun doit maintenant respecter ses prérogatives et la décision de l'Exécutif. Je suis quelqu'un de consensuel, mais si l'on me pousse dans mes retranchements, en tant que Maire, je dois vous rappeler que l'Exécutif est chargé d'exécuter et vous des grandes décisions.
 - J'avais d'ailleurs proposé à l'époque à Mme VERMEIL que l'on crée une commission en dehors de la représentation de l'Exécutif, qui continue à travailler avec les mandataires, et je pensais à la CATU ou à la commission Travaux. Que l'on crée un sous-groupe, une commission ad hoc ou autre avec quelques représentants des commissions concernées me convient, je l'ai dit, l'essentiel est d'avancer et sereinement. Vous pouvez décider de la forme de cette commission, c'est de votre ressort, mais je vous conjure de faire en sorte que l'on ne revienne pas sur cette question du fonctionnement des autorités communales. Le maître d'ouvrage est obligé d'avancer et a bientôt pris toutes les décisions. Si nous avons besoin d'être confortés dans nos décisions, nous reviendrons vers vous par le biais de cette commission que vous constituerez. Mais je vous le demande, faites-nous confiance et laissez l'Exécutif faire son travail de maître d'ouvrage. Nous avons travaillé main dans la main, cela a très bien fonctionné, et maintenant lâchez-nous la main.
- M. M. PROVINI : j'abonde dans ce sens. Je trouve que ce groupe de travail a été très bien

lors de ces quatre années. Désormais, vous souhaitez constituer un nouveau groupe de travail, or pour ma part je ne suis pas un expert et ne me vois pas avoir à m'exprimer sur les thèmes à discuter lors de l'exécution. Nous avons déjà perdu suffisamment de temps avec ce projet, n'en perdons pas davantage.

- M. ZACHARIAS : en effet, je ne vais moi non plus pas dans le sens de cette commission, si ce n'est que l'on ne veut pas « lâcher le bébé ». Je pense que le Conseil municipal doit voter sur ce point. La seule commission qui devrait désormais être impliquée est celle des travaux. Une commission ad hoc créerait des lourdeurs administratives. Le stade de l'exécution n'est plus de notre ressort, laissons l'Exécutif travailler.
- M. SCHMITZ : étant dans le camp de ceux qui pensent qu'un accompagnement serait positif, je précise que l'idée n'est pas de nous mêler de ce qui relève de l'exécution pure, mais de faire que l'Exécutif ne soit pas seul. Les membres du groupe de travail ayant discuté lors de ces quatre années de points dont certains sont encore ouverts, nous trouvons cela une manière élégante de finaliser ces quelques décisions qui demeurent. Mais il n'y aurait aucun contrôle ni influence, il s'agit d'être à vos côtés pour finaliser les quelques décisions qui restent.
- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : il y a certes le côté fonctionnement, mais aussi le côté émotionnel. Or je dirai seulement que ce côté est également présent chez l'Exécutif.
- Mme le Maire : je ne saisis pas.
- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : les tensions qui peuvent exister ne viennent pas seulement des conseillers municipaux.
- Mme le Maire : il y a un problème d'acceptation du fonctionnement des autorités, rien d'autre. Il y a certes eu de l'émotionnel et c'est normal, car vous avez beaucoup donné de vous-mêmes. Mais en tant qu'élus, vous devez accepter les compétences de fonctionnement attribuées de par la loi à l'Exécutif et non au Conseil municipal. Au risque de me répéter, nous voulions être entourés des conseillers municipaux pour les grandes décisions et avancer harmonieusement. Or, nous sommes maintenant dans l'exécution et il faut désormais, sauf dysfonctionnement, arrêter de « faire du sentiment ». Je suis obligée de dire stop. Cela pourrait même ressortir de la Cour des comptes. Je me suis donc dit que nous pouvons créer une commission ad hoc pour les cas où l'Exécutif aurait la volonté de s'appuyer sur le Conseil pour des décisions qui resteraient encore à prendre.
- Mme la présidente : je précise que la création d'une commission ad hoc est à décider par le délibératif.
- Mme VERMEIL : il y a eu une confiance pendant quatre ans et je ne vois pas pourquoi celle-ci changerait. Quant au plan directeur communal, il y a aussi une consultation du délibératif, donc pourquoi pas ici aussi.
- Mme la présidente : ce n'est pas le même principe, car le Conseil devra se prononcer sur le plan directeur, mais plus sur l'Esplanade.
- M. ZACHARIAS : on se trompe de cible. Ce n'est pas un manque de confiance, mais un attachement émotionnel au projet que l'on n'arrive pas à lâcher. Comme le délibératif doit trancher en dernier lieu sur la création de cette commission ad hoc, je demande que cela soit porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal pour qu'il se prononce.
- Mme la présidente : je vous lis l'art. 62 du règlement du Conseil municipal. C'est bien à ce dernier de valider la création d'une commission ad hoc, et je propose à M. le Secrétaire général de la porter à l'ordre du jour du Conseil municipal de janvier.
- M. DESPLAND : je précise que la commission ad hoc ne pourrait que donner un préavis

au Conseil, qui est libre de suivre ou non, mais ne change pas grand-chose à la construction du projet Esplanade.

- **Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

◆ *Aide sociale et humanitaire – séance du 7 décembre 2016*

Mme de LISLE SARASIN donne lecture de son rapport

La Commission Aide Sociale et Humanitaire s'est déroulée le mercredi 7 décembre dernier.

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre a été approuvé à l'unanimité.

Traitements des dossiers :

Les Amis du Tibet :

Une subvention de Fr. 2'000.- a été accordée afin de participer au projet de développement intégré pour population de montagne ; améliorer la santé et les conditions de vie.

Association des Amis Suisses de Vesadel (sud Bénin) :

La commission a octroyé un montant de Fr. 3'500.- afin de participer au fonctionnement d'une école et de la cantine scolaire et de payer les salaires de deux enseignants.

Aide au Népal :

La commission a octroyé un montant de Fr. 3'908,70 pour l'acheminement et l'installation de fourneaux familiaux ce qui permettra de réduire drastiquement le taux de mortalité surtout chez les enfants qui sont exposés aux particules toxiques suite au manque d'aération au sein des habitations.

Aide au Zanskar (région située au nord de l'Inde au coeur de l'Himalaya) :

Un montant de Fr. 2'000.- a été accordé à cette association qui œuvre pour la construction d'un complexe pour 280 m² pour les élèves vivant dans des villages éloignés.

Apprentissage sans frontière (ASF) :

La commission a octroyé un montant de Fr. 1'000.- pour le reboisement de 150 hectares de Mangrove en Guinée.

En tandem avec la Terre:

Ambulance d'urgence pour la ville de Sucre en Bolivie.

La commission a octroyé un montant de Fr. 4'050.- pour un défibrillateur et un brancard.

Le Sourire de Chiang Khong (Thaïlande de Nord) :

La commission a octroyé un montant de Fr. 1'500.- pour la construction d'un nouveau bâtiment qui permettra l'entretien et le rangement de l'ensemble de la vaisselle des enfants.

The Womanity Fondation:

Une subvention de Fr. 2'000.- a été accordée pour des programmes de formation professionnelle pour des jeunes filles afghanes.

Ecole de Sakatia (Madagascar) :

Un montant de Fr. 2'000.- a été accordé par la commission pour la construction d'une école.

Terre des Hommes Suisse - Urgence en Haïti :

La commission a octroyé un montant de Fr 2'000.- suite aux intempéries.

Claudia Guggenheim

Projet de construction d'un poste de santé en Guinée-Conakry avec Nouvelle Planète.
Un montant de Fr. 1'000.- a été accordé.

Mme la présidente ouvre le débat.

- M. ZACHARIAS : loin de moi l'idée de contester ces montants, mais je souhaite que nous pensions à la question de savoir si par le biais de ces subventions, on se donne bonne conscience au rabais. Lorsque l'on voit les montants dérisoires qui sont octroyés, s'est-on demandé si les montants sont bien employés ou s'ils ne vont pas engraisser des intermédiaires sur place ? Ne vaudrait-il pas mieux cibler une institution dont on connaît l'effectivité ? Nous pouvons tout aussi bien donner à côté de chez nous où les miséreux sont nombreux.
 - M. VOUTAT : au sein de la commission, nous sommes sensibles à la question de là où ira l'argent. Souvent, les choix sont faits pour des associations dans lesquelles les membres de la commission connaissent des gens. Ce sont donc souvent des petites structures, et nous savons par exemple que les membres se rendent dans les pays pour en vérifier l'effectivité. Dans la majorité des cas, nous savons ainsi comment est utilisé notre don.
 - Mme DE LISLE-SARASIN : nous avons aussi souvent des retours des associations. Mais je comprends que l'on pose la question, c'est légitime.
 - M. M. PROVINI : nous sommes en effet sensibles notamment aux coûts de fonctionnement des associations et recevons souvent des assurances quant à l'utilisation de nos dons.
- **Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

6. Projets de délibérations

Néant.

7. Projets de résolutions, de motions

Néant.

8. Pétitions

Néant.

9. Questions écrite ou orales

Néant.

10. Propositions du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire : notre procès-verbaliste est avec nous aujourd'hui pour la dernière fois et je propose que nous la remercions par quelques applaudissements.

11. Propositions individuelles et questions

- Mme MISEREZ : s'agissant des commissions, j'ai remarqué ce soir que dans deux commissions il n'y avait parfois que trois membres présents. Je me demande s'il est légitime que moins de la majorité des membres soient présents, et vous demande aussi pourquoi les gens ne cherchent pas à se faire remplacer.
- Mme la présidente : nous prenons note et vous remercions pour cette remarque.

12. Dates des prochaines séances

- séance n° 18 : mardi 31 janvier 2017 à 19h30
- séance n° 19 : lundi 27 février 2017 à 19h30
- séance n° 20 : lundi 20 mars 2017 à 19h30
- séance n° 21 : lundi 24 avril 2017 à 19h30
- séance n° 22 : lundi 29 mai 2017 à 19h30
- séance n° 23 : lundi 26 juin 2017 à 19h30

13. Divers

- Mme MISEREZ : au nom de la commission Jeunesse et sports, je souhaite remercier l'Exécutif pour avoir accédé à la demande des enseignants d'organiser l'Escalade à l'intérieur, car cela a été très apprécié notamment par les parents.

La séance publique est levée à 20h00.

La Secrétaire du Conseil municipal

Catherine PICTET

La Présidente du Conseil municipal

Floriane ERMACORA